



**SNUipp/FSU 62**

16 rue A. Briand  
Maison des sociétés bureau 43  
62000 ARRAS

Tél/Fax : 03 21 51 72 26  
mail : [snu62@snuipp.fr](mailto:snu62@snuipp.fr)  
site : <http://62.snuipp.fr>

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 62

C.A.P.D. du vendredi 30 mai 2014

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires,

Tout d'abord, nous remercions les services pour leur accueil et leurs réponses apportées aux représentants du SNUipp-FSU 62 concernant le travail préalablement effectué sur les documents qui, nous le soulignons, nous ont pratiquement tous été envoyés dans les délais. Le SNUipp-FSU 62 prend acte également de la tenue du groupe de travail ayant étudié l'affectation des lauréats du concours 2014 exceptionnel.

Dans notre département, la rentrée s'annonce très difficile et les 64 postes non pourvus au concours dans l'académie marquent une première. Le SNUipp-FSU avait pourtant alerté à tous les niveaux de l'extrême difficulté pour les étudiants de concilier logique universitaire dans le cadre du master, préparation de concours et responsabilité sur le terrain.

Cette crise de la vocation enseignante, -s'étendant cette année, est également à mettre en lien avec le gel du point d'indice et la non-revalorisation des salaires dans la fonction publique.

Pour le SNUipp-FSU, il est urgent de mettre en place des pré-recrutements et de repenser la formation initiale. Le SNUipp-FSU a d'ores et déjà demandé au ministre que les 875 postes non pourvus au concours exceptionnel soit réinjectés dans le concours 2014 rénové. Pouvez-vous nous garantir qu'il y aura bien un enseignant formé et qualifié devant chaque élève à la rentrée 2014 ?

Il semblerait d'ailleurs, qu'en raison du problème de recrutement, les demandes de détachement soient refusées. Qu'en est-il du droit à la mobilité des fonctionnaires ? Tout

cela mérite quelques explications .

Le SNUipp-FSU 62 est d'ailleurs intervenu car des dossiers de détachement avaient été égarés ou perdus- Les collègues n'ont aucune information. Le circuit des demandes de détachement doit être amélioré.

C'est dans ce contexte de crise de vocation et de réforme des rythmes que les enseignants du Pas de Calais ont dû participer au mouvement, souvent sans connaissance de l'organisation de la semaine des écoles demandées. Le report des opérations du mouvement, uniquement pour des raisons électoralistes, n'a pas non plus aidé les services et les enseignants à passer ce moment important dans les meilleures conditions

Seuls 40,04 % des enseignants ont obtenu satisfaction, plus d'un enseignant sur 7 reste sans poste.

Le SNUipp-FSU 62 continue de dénoncer les postes bloqués, les postes à profil qui rendent compliquées la transparence et l'équité des affectations, l'extension des vœux, les priorités dont les données kilométriques et la bonification sont aléatoires.

A minima, le manque de candidats au concours devrait se traduire par le déblocage des postes bloqués en trop.

Le SNUipp-FSU demande que les lauréats du concours 2014 rénové soient en responsabilité sous forme de stage massé plutôt qu'à mi-temps en responsabilité de manière hebdomadaire sur des décharges de direction en grande partie. Car restera-t-il dans ces conditions assez de couplages pour les TRS ? La remise en place des stages massés, plus profitable pour les enseignants stagiaires, permettrait également le retour de la formation continue pour les titulaires.

Le SNUipp-FSU 62 remarque également une augmentation des directions vacantes (24 au lieu de 14) à l'issue du 1er temps ainsi que le doublement des vacances de postes de titulaires départementaux (22 au lieu de 11). Ces postes semblent peu attractifs.

La prochaine CAPD devrait avoir lieu le 1er juillet, le SNUipp-FSU regrette qu'il n'y ait pas de saisie lors de la 2nde phase du mouvement, cela serait plus juste pour les collègues et plus simple pour les services qui n'auraient pas à traiter tout le deuxième temps du mouvement manuellement.

Le SNUipp-FSU 62 souhaite être destinataire de la liste complète des postes vacants à l'issue du 1er temps du mouvement.

Le SNUipp-FSU 62 souhaite également que tout soit fait pour faciliter les demandes de temps partiels des collègues et que l'administration soit attentive à ce que ce droit des personnels ne soit pas dégradé par la mise en place des nouveaux rythmes.

Concernant les demandes d'ineat/exeat :

Contrairement à l'an passé, le ministère a décidé qu'il n'y aurait pas de ré-examen de la situation des enseignants en difficulté à l'issue des permutations informatisées de mars 2014 alors que cela avait permis, en 2013, à la demande du SNUipp-FSU, de réaliser 194 mutations supplémentaires.

Jamais il n'a été aussi difficile de changer de département ! qu'en est-il du droit à la mobilité des fonctionnaires ?

Renvoyer à une simple priorité de traitement en phase ineat / exeat est une réponse en trompe-l'oeil qui va plonger certains collègues dans des situations insupportables entraînant notamment des séparations de familles.

Par conséquent, nous demandons que tout soit fait pour favoriser les ineat-exeat, en commençant par la tenue d'un groupe de travail spécifique à ce sujet pour étudier toutes les demandes.

Concernant les allègements de service, il est inadmissible que certains collègues se soient vu proposer un temps partiel pour compenser le manque de moyens permettant ceux-ci. Ces personnels ayant des problèmes de santé se voient contraints à une perte de salaire alors qu'ils doivent souvent engager des frais médicaux conséquents. De plus, comment se fait-il que dans le cadre du paritarisme le SNUipp-FSU n'ait pas été tenu informé de ces modifications d'organisation très pénalisantes pour nos collègues.

#### Concernant le passage à la hors- classe :

L'octroi de points supplémentaires aux directeurs et enseignants de l'éducation prioritaire n'est pas sans incidence sur l'accès à la Hors-classe des autres enseignants.

Dans une période où le point d'indice est gelé, la seule progression des salaires qui reste à nos collègues est liée à l'avancement inégalitaire puisque le rythme n'est pas le même pour tous. C'est pourquoi, nous tenons à rappeler notre opposition à la Hors-classe qui est un échelon accessible à une minorité d'enseignants et revendiquons l'avancement le plus rapide pour tous.

Nous revendiquons l'intégration des échelons de la Hors-classe dans la classe normale avec un indice terminal à 783 pour tous et nous nous opposons à l'individualisation des rémunérations liées au mérite.

#### Concernant les projets d'école

Dans notre département, il est demandé aux équipes enseignantes de formaliser de nouveaux projets d'école pour une durée de trois ans, ce qui n'est pas majoritairement le cas dans le reste de la France. A l'heure où des nouveaux programmes sont en cours d'élaboration pour 2015 en maternelle et 2016 en élémentaire, nous doutons fortement de l'intérêt professionnel d'une telle prescription. Demander maintenant de rédiger des nouveaux projets d'école n'a pas grand sens pédagogique et s'apparente à une simple mise en conformité administrative. Ce n'est pas notre conception du projet d'école. Pour l'heure,

nous vous demandons que les projets d'école qui arrivent à terme puissent être prorogés partout par avenant jusqu'à la publication des nouveaux programmes.

#### Concernant la formation

Nous tenons à vous informer que la mise en place de la formation m@gistère est très mal vécue actuellement par la profession. De très nombreux dysfonctionnements techniques apparaissent, lourdeur des applications à charger, vidéos qui s'arrêtent au milieu de la diffusion, temps prévu de formation et temps effectif complètement farfelus, contenu de la formation inadéquat par exemple des séances de calcul mental pour des enseignants de maternelle parce que la circonscription n'a rien d'autres à proposer... Certains inspecteurs ont exigé des collègues de se connecter alors qu'aucune date limite n'est fixée. Cela sans compter les problèmes de confidentialité et d'équipement. En l'état, le dispositif ne correspond pas aux besoins et aux attentes des collègues.

#### Concernant la phase de régularisation de la situation des auxiliaires de vie scolaire

Ni les personnels concernés, ni les enseignants référents ne sont informés par le rectorat des procédures de signatures de CDI, ce, à un mois de la fin de leur contrat. Dans le département, combien de personnels sont concernés ? Il y a plus qu'urgence : le SNUipp-FSU 62 demande qu'un groupe de travail soit mis en place afin que soient clarifiés leurs conditions de CDIation, de traitement, et que soient élaborées des critères clairement définis concernant leurs lieux de mission.

Concernant les AVS chargés de l'aide administrative, le SNUipp renouvelle son opposition à l'emploi de personnels précaires sur ce type de missions, et revendique pour ses personnels un emploi pérenne avec une reconnaissance salariale à la hauteur de leur mission.

Ce n'est pas non plus aux collègues en charge de direction, dont la charge de travail ne s'allège pas, de s'occuper du recrutement et de la formation de ces personnels, mais bien à l'administration d'en assurer la charge.

Pour toutes les raisons déjà évoquées, la rentrée 2014 s'annonce mal d'autant que la mise en place des rythmes ne va pas améliorer les conditions de travail déjà dégradées des enseignants. C'est pourquoi le SNUipp-FSU a d'ores et déjà déposé une alerte sociale pour la rentrée scolaire.